

CARTE D'IDENTITE NATIONALE

POUR LES PERSONNES MAJEURES :

PRESENCE DE L'INTERESSE(E)

Liste des pièces à fournir (prévoir vos photocopies)

- Une copie intégrale de votre acte de naissance en original** avec filiation des parents datant de moins de 3 mois (en faire la demande à votre mairie de naissance, par courrier ou par mail, voir site Internet des mairies)
- Un Acte de Naissance de la Commission de Révision de l'Etat civil (CREC) + un Certificat de Nationalité Française** pour les personnes nées avant le 23 juillet 1975 à Mayotte.
- Un Acte de Décès** pour les veuves.
- Un jugement de tutelle ou de curatelle** si nécessaire.
- 2 photographies d'identité** récentes de format 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur (pas de sourire à faire chez un photographe).
- Un justificatif de votre domicile** à vos nom et prénom (original + copie) datant de moins de 3 mois (facture EDF, CISE, FRANCE TELECOM, SFR, Carte de Sécurité Sociale, Attestation CMU, Attestation Mutuelle, Carte d'Electeur, ASSEDIC, ANPE, Impôts).
- Un document officiel avec photo** vous permettant de justifier de votre identité (photocopie de carte nationale d'identité, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasser, carte de bus, carte scolaire, etc....)
- Le formulaire de demande** rempli et signé.
- Un certificat de Nationalité Française** pour les personnes nées à l'étranger (original + photocopie).

Lors de la demande de votre nouvelle carte d'identité vous devez restituer l'ancienne.

NB : En cas de perte de l'ancienne carte d'identité ou de vol, 1 timbre fiscal de 25€ vous sera demandé.

Validité de la carte nationale d'identité : 10 ans